PRÉFET
DE L'AUDE
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2022

SOMMAIRE

1 ÉDITO p1

2 PORTRAITS D'AGENTS DE L'ÉTAT AU SERVICE DU TERRITOIRE AUDOIS p2

3 QUELQUES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE p3

4 ASSURER VOTRE SÉCURITÉ p4

4.1. Protéger les valeurs de notre République
4.2. Agir pour la sécurité de tous
4.3. Faire face aux crises

5 PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES p12

5.1. Les aides à l'investissement des collectivités
5.2. Le soutien en ingénierie territoriale
5.3. De France relance à France 2030

6 AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE p16

6.1. Aller vers la neutralité carbone
6.2. Renforcer la résilience des territoires
6.3. Préserver la ressource en eau : vers une nouvelle gouvernance de l'eau

7 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE p21

7.1. Développer le réseau France Services
7.2. Lutter contre la pauvreté et l'habitat indigne
7.3. Favoriser l'insertion et l'emploi
7.4. Soutenir les actions en faveur des jeunes
7.5. Faciliter l'accueil sur notre territoire des populations déplacées

ÉDITO

L'année 2022 aura, à nouveau, mobilisé fortement les hommes et les femmes qui ont choisi le service de l'État dans les territoires. À peine sortis de la crise sanitaire, les mois écoulés auront ainsi apporté de nouveaux défis à l'action publique. L'accueil des déplacés ukrainiens, les épisodes de sécheresse intense de l'été 2022 ou encore la crise énergétique et ses effets sur le tissu productif auront en effet nécessité, de la part de l'État, des réponses rapides et concrètes, une disponibilité de chaque instant et la mise en œuvre de solutions pragmatiques et justes.

Si les crises succèdent aux crises, elles ne doivent pas nous faire oublier le temps long de notre action et enrayer le fonctionnement courant de nos services publics, auxquels nos concitoyens sont très légitimement attachés. Conscients des attentes qui pèsent sur eux, les agents de l'État ont ainsi eu à cœur, malgré les sollicitations nombreuses, d'assurer chaque jour un service public de qualité auprès de nos concitoyens, qu'il concerne la délivrance de titres, les réponses aux demandes diverses des usagers, l'instruction de projets d'urbanisme ou encore la conduite de contrôles sanitaires. Ils auront également veillé à poursuivre les transformations de l'action publique engagées depuis plusieurs années, en particulier en matière de dématérialisation des procédures et de recherche d'une plus grande efficience dans l'utilisation des moyens publics mis à leur disposition. Ils auront été, enfin, au rendez-vous des grands événements de notre vie collective : l'organisation des élections présidentielles et législatives, la sécurisation des événements sportifs et festifs de notre territoire, la réponse à tous les épisodes climatiques extrêmes qui ont parcouru le département.

Rien de cette action ne serait possible sans la collaboration engagée avec toutes les collectivités et les élus de l'Aude au travers de relations de travail quotidiennes et mues par l'exigence partagée d'être tout entiers au service de notre beau territoire. Je n'oublie pas les opérateurs et associations qui œuvrent aux côtés de l'État, en particulier en période de crise auprès des publics les plus démunis. Ensemble, continuons de montrer le meilleur visage de notre République : résiliente, solidaire et fraternelle !

Pour 2023, les services de l'État maintiendront le cap qui leur a été fixé par le président de la République :

Protéger le territoire national et les valeurs de notre République, en appuyant les actions conduites par les forces de l'ordre, en particulier en matière de lutte contre toutes les formes de séparatisme, les trafics de stupéfiants, les délits routiers, l'immigration illégale et les incivilités du quotidien ;

Être au service des plus démunis, en particulier celles et ceux de nos concitoyens durement éprouvés par l'augmentation des coûts de la vie et les populations réfugiées, notamment celles originaires d'Ukraine et, cela, tant que la paix ne sera pas revenue sur le continent européen ;

Développer notre territoire et faire fructifier ses nombreux atouts, grâce aux nouveaux outils financiers déployés par le Gouvernement, en particulier le fonds vert et le plan France 2030 ;

Préserver l'environnement et assurer la résilience de notre territoire face aux changements climatiques en assurant une meilleure maîtrise de nos ressources, notamment énergétiques, et en favorisant l'émergence de projets vertueux pour notre département.

À vous tous et à vous toutes qui avez choisi le service de l'État dans l'Aude, je vous exprime ma très sincère gratitude et mes encouragements les plus vifs pour les missions qu'il vous reviendra de relever dans les mois à venir !

THIERRY BONNIER
Préfet de l'Aude

PORTRAITS D'AGENTS DE L'ÉTAT AU SERVICE DU TERRITOIRE AUDOIS

Lucille CALLEJON, *Cheffe de l'unité protection des publics vulnérables / référente intégration des réfugiés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations*

Ma mission de référente intégration des réfugiés consiste à mettre en œuvre à l'échelle départementale les priorités gouvernementales en la matière. Cela implique de coordonner, financer et accompagner les acteurs de l'intégration, dans tous ses aspects : hébergement, accès au logement, apprentissage linguistique, insertion professionnelle, accès à la santé…

La diversité des acteurs et des actions menées sur le terrain me permet chaque jour de m'ouvrir sur le monde et d'en apprendre davantage tant sur le plan professionnel que personnel. En tant que petite-fille de réfugié espagnol, cette mission me tient particulièrement à cœur.

Myriam RICHARDS, *chargée du dispositif "services publics écoresponsables" au secrétariat général commun départemental*

Je suis en charge de mettre en œuvre les 20 mesures du plan "Services Publics Écoresponsables" afin d'accélérer la transition écologique des services de l'État. Cela consiste à développer la mobilité durable des agents de l'État, par le biais de différents dispositifs (covoiturage, forfait mobilité durable, places de stationnement sécurisées pour les vélos, etc.), ou à favoriser l'achat responsable de matériels reconditionnés.

Je coordonne également les opérations immobilières ayant pour objectif la réduction de la consommation d'énergie des 17 bâtiments publics de l'État.

Dans ce cadre, j'ai élaboré un plan de sobriété énergétique à destination des services de l'État programmant sur plusieurs années la rénovation des bâtiments publics, afin de réduire significativement notre facture énergétique et nos émissions.

Ce plan n'est pas qu'un ensemble de mesures, il traduit aussi l'engagement des agents de l'État. L'un de mes objectifs prioritaires est donc de faire évoluer les pratiques quotidiennes afin que les agents adoptent systématiquement des gestes écoresponsables (éteindre les lumières en sortant du bureau, consigne de chauffe à 19°, écogestes numériques, etc.). Je suis convaincue par la nécessité de cette mission et fière de participer à cette démarche.

Adeline CARPENTIER, agent d'*appui administratif transversal sur les missions "Eau" à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude*

Arrivée au début de l'épisode de sécheresse, j'ai joué un rôle important dans le suivi et la gestion administrative de la crise. En effet, la situation évoluant d'une semaine à l'autre, j'ai assuré le suivi de la procédure de préparation et de diffusion des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau à toutes les communes du département, aux membres du comité de gestion de l'eau (CGE) et au grand public sur le site de la préfecture de l'Aude.

En parallèle, j'ai été régulièrement sollicitée avec mon collègue Thomas Lamailloux par les usagers afin de répondre aux questions concernant les restrictions en vigueur.

C'est un véritable travail d'équipe, de la première chaîne du maillon à la dernière que fut cette période de crise qui m'a permis de m'aguerrir sur le sujet sensible et stratégique qu'est la gestion de la ressource en eau.

QUELQUES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sécheresse et résilience du territoire

Durant l'épisode de sécheresse, les services de l'État se sont mobilisés, avec l'ensemble des parties prenantes concernées, pour mettre en place les mesures de gestion destinées à préserver la ressource :

20 réunions du comité de gestion (juin-octobre)
12 arrêtés de préservation de la ressource eau
Des centaines de contrôles de terrain

EMPLOI

Plan "un jeune, une solution"

Depuis sa mise en place au 1er mars 2022 :

2384 CEJ signés (contrat engagement jeune)

SÉCURITÉ

Soutenir la prévention en sécurité routière

↘ 6% d'accidents et ↘ 3% de personnes tuées sur les routes de l'Aude par rapport à 2021.

En matière de prévention : 33 subventions allouées à **19 porteurs de projet** pour un montant total de **58 000€** pour mener des actions de prévention routière.

Le dispositif de lutte contre l'alcoolémie au volant **« Label Fête »** a été mis en place sur quelque **70 évènements festifs.**

SERVICES PUBLICS

Déployer une offre France Services dans tous les territoires

L'Aude compte **25 France Services** dont **8 nouvelles** structures labellisées en 2022.

ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS

Soutien financier de l'État

Près de **25M€** de crédits d'État ont été mobilisés en 2022 pour accompagner environ **650 projets.**

PATRIMOINE

Restaurer le patrimoine grâce à une mobilisation exceptionnelle

Depuis 2021, c'est plus d'**1,1M€** qui ont été engagés pour des opérations d'entretien et de restauration des cathédrales et des monuments historiques.

COHÉSION SOCIALE

Accueil des populations déplacées d'Ukraine

886 autorisations de séjour délivrées valables 6 mois
194 enfants scolarisés dans le 1er et 2nd degré
70 familles ayant accédé à un logement pérenne

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

PROTÉGER LES VALEURS DE NOTRE RÉPUBLIQUE

1

Lutter contre les atteintes aux principes républicains et le séparatisme

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (loi CRPR) s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre toutes les formes de séparatisme. Elle entend apporter des réponses au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, en renforçant le respect des principes républicains et en modifiant les dispositions législatives sur les cultes.

Au niveau territorial, l'action se poursuit, sous l'autorité du préfet, à travers les instances dédiées qui permettent la coordination de tous les acteurs sur le sujet. Cette action permet d'identifier les atteintes au pacte républicain et les faits de séparatisme. **Une instance spécifiquement dédiée aux dérives sectaires a été mise en place dans l'Aude.** Elle a pour vocation de détecter des méthodes ou groupes de dérives à caractère sectaire, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être.

L'Aude participe activement à cette lutte contre les atteintes aux principes de la République.

La « cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire » (CLIR), mise en place le 24 février 2020, s'est réunie sept fois en 2022.

Elle permet d'évoquer, avec l'ensemble des acteurs concernés, des signalements qui nécessitent d'être évalués et surveillés. L'action de la CLIR a permis de poursuivre le suivi des associations déjà identifiées en lien avec une mouvance séparatiste et de contrôler l'activité de certains établissements scolaires hors contrat. Des signalements nouveaux ont pu être étudiés.

La CLIR s'est également réunie en instance dédiée au suivi des dérives sectaires. Des réunions ont permis d'identifier des structures sur lesquelles une vigilance doit être portée.

Dans ce cadre, le contrôle de cinq commerces, deux restaurants et deux établissements scolaires ont été réalisés en 2022.

La préfecture a par ailleurs mis en place **un programme de formation sur le séparatisme et le repli communautaire.** D'une durée de quatre jours, cette formation a été dispensée aux membres de la CLIR, aux coordonnateurs des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), aux membres des cellules municipales d'échanges sur la radicalisation (CMER), et aux agents de collectivités et de polices municipales.

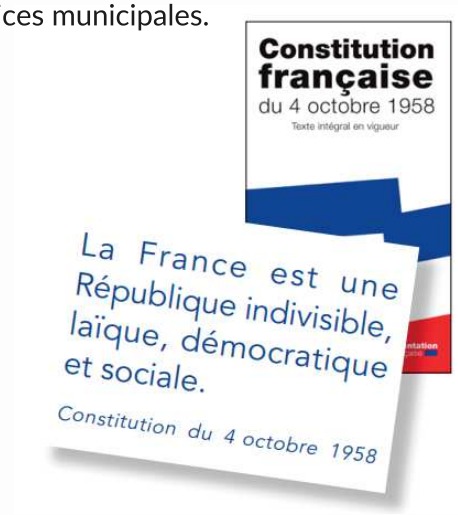

AGIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS AU QUOTIDIEN

2

Lutter contre la délinquance

Parce qu'assurer la sécurité de tous est une priorité, les forces de l'ordre du département ont encore renforcé leur présence sur le terrain et auprès des victimes. Chaque situation signalée aux forces de l'ordre doit trouver une réponse : tel est l'engagement pris pour la sécurité au quotidien.

L'année 2022 a été marquée par une augmentation de 14% de la délinquance générale dans l'Aude par rapport à 2021. Cette hausse concerne tous les territoires, urbains et ruraux. Elle est alimentée par une augmentation des atteintes aux personnes (+15% par rapport à 2021), dont les violences intrafamiliales.

Un plan d'actions a été mis en œuvre pour agir sur les causes de la délinquance, en particulier des atteintes aux biens. L'action des forces de sécurité intérieure, relayée par celle de l'autorité judiciaire, doit permettre de lutter contre ces phénomènes.

À Narbonne et à Carcassonne, la police nationale s'est fortement mobilisée en faveur de la sécurité des citoyens. Leur présence sur la voie publique s'est renforcée.

En parallèle, des groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été réunis régulièrement tout au long de l'année, associant divers partenaires de la sécurité autour de la police pour mener des actions coordonnées de lutte contre les troubles à la tranquillité publique tels que les occupations illégales du domaine public, les nuisances de voisinage et les rodéos urbains.

Côté gendarmerie, les militaires du groupement de l'Aude sont toujours fortement impliqués dans l'accompagnement de la population, en visant en particulier les publics les plus fragiles. **Une action particulière a été conduite en direction des élus, maires et conseillers municipaux, afin de les assister dans la gestion des troubles à l'ordre public et de les protéger contre les menaces.**

Adoptée en 2021, la stratégie départementale de prévention de la délinquance est en cours de mise en œuvre. Fruit d'une concertation entre les services de l'État, la justice, les collectivités territoriales et les associations, elle inclut des actions de prévention de la radicalisation, de lutte contre les trafics de drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.

Les collectivités territoriales et les services de l'État ont saisi l'opportunité du **nouvel outil partenarial complémentaire à la stratégie de prévention de la délinquance, le contrat de sécurité intégrée (CSI),** pour formaliser davantage leurs engagements en matière de sécurité.

Ces travaux se sont concrétisés par la signature, le 27 janvier 2022, de deux CSI, l'un avec la commune de Carcassonne et l'autre avec Narbonne et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne. Ces contrats permettent d'associer tous les acteurs impliqués (forces de sécurité, police municipale mais aussi services de la Justice et de l'Éducation nationale, gestionnaires de transport, bailleurs sociaux et entreprises privées) et de poursuivre le développement de la police de sécurité du quotidien. Ce travail en commun est une clé essentielle de la lutte contre la délinquance.

Le développement de la vidéoprotection s'est également poursuivi, **96 137€** ont été accordés à 8 communes via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). En 2022, **l'installation de 197 caméras ont ainsi été autorisées par la préfecture pour l'ensemble du département.** La vidéoprotection joue un rôle dissuasif et facilite les enquêtes judiciaires.

En 2022, le FIPD s'élève à 240 000€.

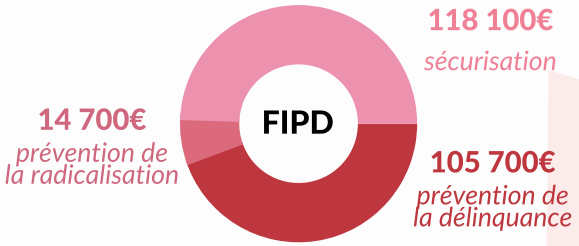

Focus sur l'opération "Armodrome"

Les services de la préfecture ont organisé en 2022 une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État afin de permettre aux détenteurs sans titre d'armes de pouvoir s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'action, qui s'est déroulée à Carcassonne, à Narbonne et à Limoux a permis de collecter :
1 262 armes et 23 813 munitions.

Visite du préfet au commissariat de Carcassonne dans le cadre de l'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État- 25/11/22

Lutter contre les trafics de stupéfiants

Alors que les trafics de stupéfiants entraînent des violences et une dégradation des conditions de vie des habitants, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'action des services de l'État contre ces trafics a été renforcée en 2022, ciblant à la fois la vente et la consommation de stupéfiants.

Pour lutter contre la vente et le transport de stupéfiants, **les forces de sécurité intérieure ont conduit des opérations de police judiciaire visant à déstructurer durablement les trafics. Elles ont également mené des actions de sécurité publique et de reconquête des points de trafics, en particulier à Narbonne et à Carcassonne.**

Le renforcement de la lutte contre la consommation passe quant à elle par le recours à des outils plus rapides et plus efficaces de sanction tels que l'amende forfaitaire délictuelle, généralisée depuis septembre 2020.

Cette action renforcée de lutte contre les trafics de stupéfiants, menée en lien avec l'autorité judiciaire, porte ses fruits :

+ 27 % d'infractions aux stupéfiants constatées en zone police et + 19 % en zone gendarmerie par rapport à 2021 ;

477 amendes forfaitaires délictuelles dressées, soit une augmentation de 50% par rapport à 2021 ;

D'importantes saisies de capitaux et de drogue (cannabis, cocaïne) réalisées en 2022 par les services des douanes, notamment ;

La stratégie de déstabilisation des points de deal semble donner de bons résultats, en dépit du fait que les lieux de deal se déplacent rapidement quand ils sont dérangés. La lutte contre les points de deal est donc un combat permanent.

Lutter contre l'insécurité routière

Le nombre d'accidents constatés sur les routes du département connaît en 2022 une légère baisse par rapport à 2021 (–6%). Le nombre de personnes tuées dans des accidents de la route diminue également légèrement (–3%).

En matière de prévention, la lutte contre l'insécurité routière au niveau local s'articule autour de deux axes :

- **les actions de sensibilisation ;**
- **et les opérations de contrôle/sanction.**

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) comprend un volet financier qui accompagne chaque année les acteurs de la sécurité routière dans la réalisation des actions de sensibilisation qui visent à faire évoluer les comportements dangereux.

L'appel à projets, ouvert du 29 novembre 2021 au 28 janvier 2022 a permis d'affecter 33 subventions à 19 porteurs de projets pour un montant total de 58 000€. Les usagers ciblés sont les jeunes en milieu scolaire et périscolaire, les seniors, les conducteurs de deux-roues motorisés, les consommateurs d'alcool et de stupéfiants.

Le dispositif de lutte contre l'alcoolémie au volant « Label Fête » a été mis en place sur quelque 70 événements festifs.

Au total, plus de 500 journées d'action ont été réalisées bénéficiant à près de 30 000 personnes dans 102 communes du département.

Cette activité de prévention est menée par de nombreuses associations et leurs bénévoles, les forces de l'ordre et les intervenants départementaux de sécurité routière.

La sensibilisation des usagers passe également par les actions de communication. Profitant de l'afflux de visiteurs dans le département en été, **la préfecture a par exemple mené une campagne locale en partenariat avec l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie : 100 000 sets de table ont été distribués à près de 300 restaurants**, permettant ainsi d'atteindre un public varié et nombreux.

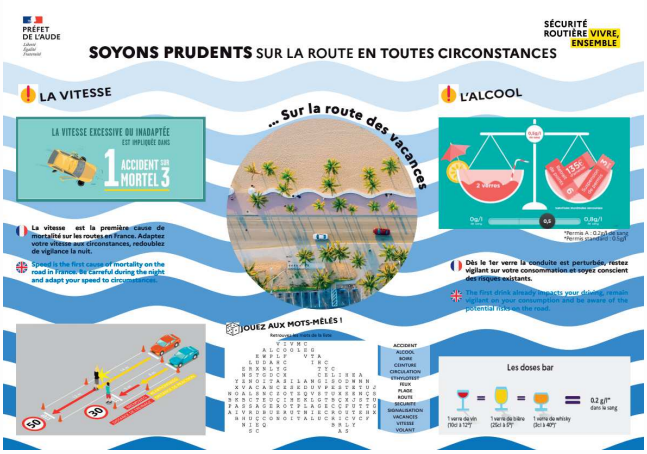

Sets de table réalisés dans le cadre de la campagne de sensibilisation des usagers de la prévention routière

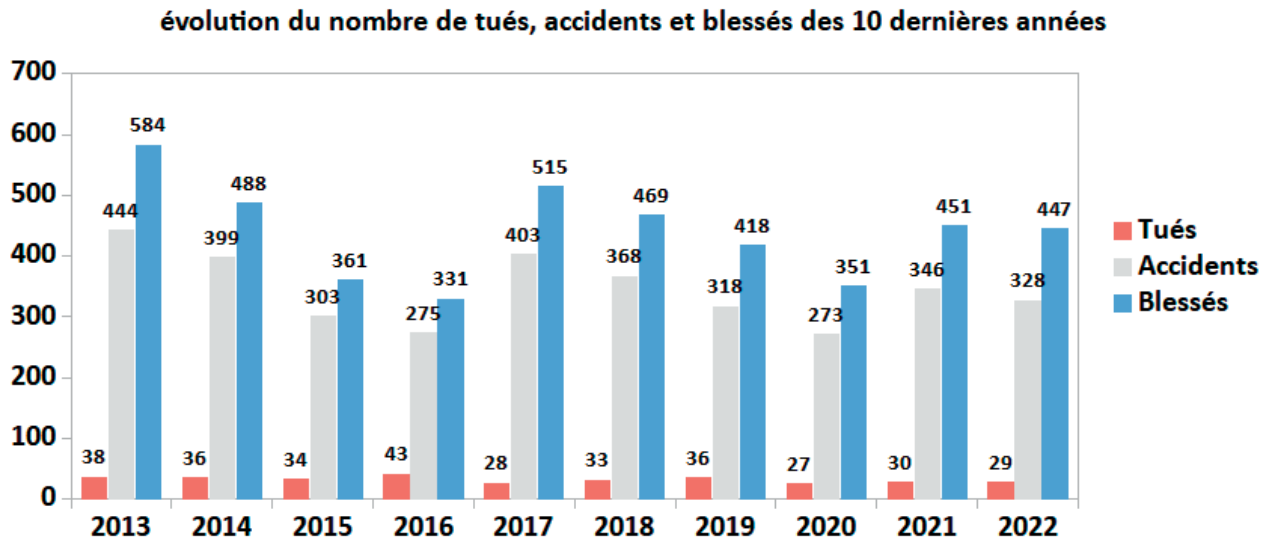

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Lutter contre les violences faites aux femmes

Grande cause du quinquennat depuis 2017, la lutte contre les violences faites aux femmes mobilise l'ensemble du Gouvernement et s'est concrétisée par la rédaction d'une stratégie nationale de lutte contre les violences conjugales issue du Grenelle organisé en 2019.

Dans l'Aude comme dans le reste de la France, le nombre de victimes de violences conjugales a augmenté (+ 6,5% de victimes comptabilisées dans le département en 2022 par rapport à 2021). Cette hausse peut s'expliquer par un phénomène de libération de la parole et une meilleure prise en charge des victimes.

Pour poursuivre la lutte contre ce phénomène :

- **Deux intervenantes sociales** sont déployées auprès des services de police et de gendarmerie, afin de renforcer l'accueil et l'assistance aux victimes ;
- **Une cellule opérationnelle,** rassemblant préfecture, parquet, forces de sécurité, conseil départemental et associations, assure un suivi des situations préoccupantes, pour mieux prendre en charge les victimes ;
- En matière d'hébergement d'urgence, **5 nouvelles places ont été créées en 2022,** portant à 50 le nombre de places disponibles dans l'Aude ;
- Dans le cadre d'un partenariat entre la Justice, les hôpitaux et les associations d'aide aux victimes, **deux unités médico-judiciaires** (UMJ) prennent en charge les victimes au sein des hôpitaux de Carcassonne et de Narbonne et leur offrent un accompagnement médical, juridique et social.
- Les services de la justice disposent de **18 Téléphones Grave Danger supplémentaires**, pour un total de 37 appareils.
- **Des actions de communication et de sensibilisation** ont été menées, notamment le 25 novembre à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Visite du sous-préfet de Narbonne au lycée Louise Michel pour soutenir l'action des élèves en faveur de la lutte contre le violentes faites aux femme et l'égalité femme-homme. Les élèves avaient réalisés des slogans et des t-shirts floqués avec le soutien du fonds Gilets Roses - 25/11/22

Les victimes de violences ou les témoins de violences peuvent effectuer directement un signalement via :

- Le numéro d'urgence police secours (17), doublé du numéro 114 par SMS pour les personnes sourdes et malentendantes.
- La plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, ouverte 7j/7 et 24h/24, offrant un accompagnement gratuit et anonyme : https://www.service-public.fr/cmi
- Le numéro d'appel 3919, accompagnant les femmes victimes de violences dans leurs démarches, qui a connu une forte progression des appels (hausse de 14 % depuis 2019).

Sécuriser les grands rassemblements

En lien avec leurs organisateurs, la préfecture veille à la sécurisation des grands événements culturels, festifs et sportifs qui jalonnent la période estivale.

Rassemblements culturels et festifs

Parmi les principales manifestations culturelles et festives, le département a connu :

- **le festival de Carcassonne** (5 au 31 juillet), qui a réuni entre 400 et 3 000 spectateurs par jour ;
- **l'embrasement de la cité de Carcassonne,** le 14 juillet, auquel 500 000 personnes ont assisté ;
- **la fête du cassoulet à Castelnaudary** (15 au 20 août), qui a rassemblé environ 30 000 personnes ;
- **le festival Barques en scène à Narbonne** (8 au 20 août), avec quelque 200 000 spectateurs ;
- **la Féria de Carcassonne,** à laquelle 80 000 personnes ont participé.

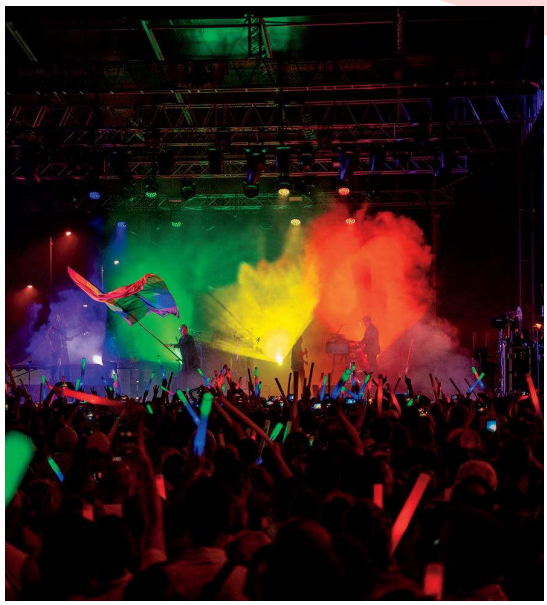

Festival Barques en scène,© Ville de Narbonne, S.Houlès

Visite dans les coulisses de l'organisation du Tour de France, guidé par M. Lasseree de l'Amaury Sport Organisation - 17/07/22

Rassemblements sportifs

- Le département a été traversé par **le Tour de France,** les 17, 18 et 19 juillet. Carcassonne a été à la fois ville d'arrivée, ville de repos et ville de départ. 30 000 personnes ont assisté à l'évènement ;
- **Course cycliste** qui s'est déroulée du 16 au 19 juin, la route d'Occitanie, a rassemblé 140 coureurs et 1 000 spectateurs au départ de Sigean ;
- **Le grand raid des Cathares,** course pédestre sur 3 jours (du 27 au 29 octobre), a rassemblé 2 700 participants.

Mobilisation des forces de sécurité intérieure

La mobilisation des services de police nationale, des brigades de gendarmerie, en lien avec les polices municipales des communes organisatrices, a permis le bon déroulement de ces manifestations. **Trente militaires de l'opération Sentinelle sont venus appuyer la sécurisation de ces évènements durant la période estivale.**

Rencontre des militaires de l'opération sentinelle déployés sur Carcassonne pour la saison estivale par le préfet - 12/07/22

Le département de l'Aude est très exposé aux risques, en particulier de feux de forêt et d'inondations.

Lutter contre les incendies de forêt

Le risque de feux de forêt a été très important en 2022, en raison du contexte météorologique défavorable (hydrologie très faible, vents violents, températures élevées). **Le département a été placé en risque très sévère de feux de forêt pendant 87 jours. Le passage en risque extrême a été envisagé en août et en septembre.**

Au total, 160 feux de forêt se sont déclarés. La malveillance représente la première cause de départs d'incendie (36%), devant les dysfonctionnements de véhicule (9%), les incidents de lignes électriques (9%) et les impacts de foudre (9%). **485 hectares ont été détruits par ces incendies, soit un bilan en forte baisse par rapport à 2021 (-61%).** Cette diminution s'explique en partie par le renforcement des dispositifs de prévention et de surveillance qui a permis de réduire les actes de malveillance (-10% par rapport à 2021).

mobilisation du SDIS de l'Aude lors de l'incendie à Moux - photo prise lors de la visite post incendie le 23/08/2022

À l'occasion de la Journée nationale de la résilience le 13 octobre 2022, **la préfecture, le conseil départemental, le SDIS, la chambre de l'agriculture et l'Office national des forêts ont cosigné une charte départementale d'engagement dans la défense des forêts contre l'incendie.** Cette charte vise à renforcer la stratégie de gouvernance départementale en matière de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), à travers le développement des comités de massifs et la promotion d'une culture du risque auprès des professionnels et du grand public.

Lutter contre les inondations

Bien que plusieurs vigilances crues aient été activées en 2022 (vigilance jaune du 10 au 12 janvier, vigilance orange du 12 au 14 mars, vigilance jaune du 20 mars et 20 avril 2022 sur l'Orbieu la Cesse, l'Aude et la Berre), **le risque ne s'est pas confirmé et le département n'a pas subi d'inondation.**

Rénion annuelle de prévention des épidoses intenses méditerranéens - 14/09/22

Le 14 septembre 2022, la préfecture a organisé la réunion annuelle de prévention des épisodes intenses méditerranéens avec les maires et présidents d'EPCI, afin de rappeler les outils de vigilance à la disposition des élus ainsi que les principes de planification, de prévention et de gestion du risque d'inondations.

À l'occasion de la journée nationale de la résilience, la préfecture a mené des **actions de communication sur la prévention des inondations**, en lien avec les communes de La Redorte, de Port-La-Nouvelle, de Cuxac-d'Aude et de Saint-Marcel-sur-Aude, afin de développer la culture du risque et de la réduction de la vulnérabilité.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS 1

L'État soutient financièrement les collectivités dans leurs projets d'investissement :

Un peu plus de **25M€ de crédits ont été mobilisés en 2022 pour accompagner près de 650 projets** contribuant ainsi au développement de nos territoires.

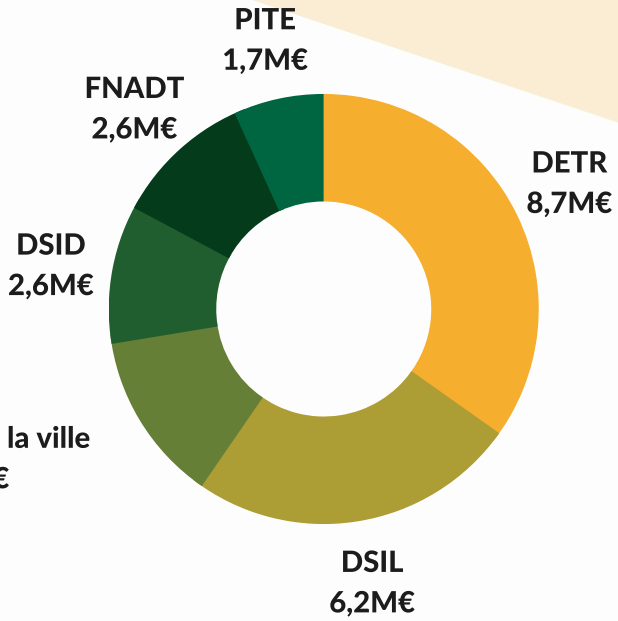

***DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux*
***DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local*
***FNADT** : fonds national d'aménagement et de développement des territoires*
***DSID** : dotation de soutien à l'investissement des départements*
***PITE** : programme des interventions territoriales de l'État*

Exemples de projets soutenus dans l'Aude :

Aménagement de la vélo route du canal du Midi porté par le conseil départemental de l'Aude pour un montant total de travaux de **1 855 390€,** financé par l'État à hauteur de **742 156€.**

Aménagement de la rue du Pont Vieux (Tranche 1) porté par la ville de Carcassonne pour un montant total de travaux de **1 206 238€** financé par l'État à hauteur de **500 000€.**

Travaux de consolidation du château de Puilaurens (tranche 3) porté par la commune de Lapradelle-Puilaurens pour un montant total des travaux de **450 481€,** financé par l'État à hauteur de **360 385€.**

Château de Puilaurens,© Aude Tourisme

L'extension du port porté par la ville de Port-la-Nouvelle pour un montant total des travaux de **250 000 000€,** financé par l'État à hauteur de **1 000 000€.**

agence nationale de la cohésion des territoires

LE SOUTIEN EN INGÉNIERIE TERRITORIALE 2

La création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en 2020 répondait à une attente forte des élus et des collectivités locales, visant à **renforcer les capacités d'ingénierie de l'État au niveau local,** en particulier dans les territoires ruraux comme l'Aude.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2022, l'ANCT a déployé dans l'Aude son offre d'accompagnement sur-mesure. Cette logique du « cousu-main » constitue un outil majeur pour trouver des solutions adaptées aux projets complexes en matière d'ingénierie.

De plus, l'ANCT continue également de piloter le programme Petites Villes de demain, lancé en octobre 2020, qui consiste à apporter aux 15 communes lauréates de l'Aude faisant fonction de centralité, et leur intercommunalité, les moyens, outils et connaissances nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé.

Quelques exemples de l'accompagnement de l'ANCT dans l'Aude

Accompagnement collectif de 4 communes (Caunes-Minervois, Lastours, Puilaurens et Termes) dans le cadre d'une **réflexion sur la valorisation des sites cathares, à la fois sur les volets patrimonial, paysager, culturel et urbanistique.**

Visite du château de Termes - 16/11/22

Soutien à la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère pour **définir une stratégie qualitative de développement des énergies renouvelables, conciliable avec les autres enjeux du territoire.**

Focus sur la première rencontre des chefs de projet "Petites Villes de demain"

La première rencontre régionale des chefs de projets « Petites Villes de demain » a eu lieu en juin 2022 à Castelnaudary en présence de Juliette AURICOSTE, directrice du programme "Petites Villes de demain" au sein de l'ANCT. Les services de l'État et une centaine de chefs de projets étaient présents afin de **lancer une démarche collective d'ingénierie sur la mise en œuvre et le développement des petites villes.**

Rencontre régionale des chefs de projets "Petites villes de Demain" à Castelnaudary - 22/06/22

DE FRANCE RELANCE À FRANCE 2030

3

Au sortir de la crise sanitaire et conformément aux engagements pris par le président de la République, l'État dans l'Aude a été aux côtés des concitoyens, des collectivités et des entreprises pour les accompagner et les aider à rebondir. Ce fut alors le lancement du plan "France Relance".

L'un des trois piliers de ce plan, au côté de la compétitivité, de l'emploi et de la cohésion sociale, a été de favoriser la transition écologique.

Une enveloppe de 20M€ a été mobilisée en faveur de la relance verte dans l'Aude.

France Relance – 2022 : année de mise en œuvre des projets

Sur cette somme, **9,3M€** ont été investis par l'État au profit de **194** collectivités de l'Aude pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments communaux et départementaux. La grande majorité de ces projets s'est concrétisée en 2022.

Dans le même temps, **7,8M€** ont été investis pour améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'État, incluant par exemple la rénovation énergétique complète de la cité administrative de Carcassonne.

Ces investissements de l'État ont profité à l'économie audoise. Mais au-delà de l'accompagnement pendant la crise, l'État prépare l'avenir.

France 2030 – Préparation de l'avenir des territoires

France 2030, lancé par le président de la République en octobre 2021, arrive au terme de sa première année d'existence. Mis en place dans la foulée des mesures d'urgence et de France Relance, **France 2030 mobilise des moyens exceptionnels pour préparer l'avenir du pays face aux grands défis de notre époque.**

France 2030 a pour enjeux de mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre le monde. En mobilisant des moyens inédits, l'État a déjà engagé **7,5 milliards d'euros** un an après son lancement au niveau national sur un montant total de **54 milliards d'euros.**

En 2022, dans le département, l'État a investi près de **3M€** pour soutenir 2 projets dans le cadre de ce programme.

France 2030, le projet "Symphonie" porté par le SYADEN lauréat de l'appel à projet "Territoires intelligents et durables"

Dans le cadre de l'appel à projet « Territoires intelligents et durables » de France 2030, l'Aude compte parmi l'un des cinq premiers lauréats nationaux : avec le programme "Symphonie", le SYADEN a pour projet de réaliser une infrastructure numérique souveraine dédiée aux collectivités audoises et de mettre en œuvre des technologies innovantes, notamment l'intelligence artificielle pour la prévention des feux de forêt et des inondations ou encore la 5G au service de la filière viticole.

Conférence de presse au SYADEN - 07/11/22

AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le déploiement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (ENR) représentent un enjeu majeur pour l'Aude avec **une puissance raccordée à ce jour d'environ 659 MW,** ce qui fait de l'Aude **le 1er département d'Occitanie** en matière de développement des énergies renouvelables (toutes confondues) en termes de puissance raccordée.

Afin de concilier les différents enjeux du territoire et de garantir des retombées économiques plus équilibrées, les services de l'État accompagnent le développement des projets dès la phase amont et s'investissent fortement dans l'instruction d'un nombre croissant de projets.

Le pôle EnR

Le pôle de l'Aude, créé en 2002, a démontré l'intérêt de réunir formellement l'ensemble des services contributeurs pertinents en amont de la phase d'instruction des projets, afin d'orienter les développeurs vers les projets les plus adaptés aux enjeux du territoire et d'accompagner les collectivités et autres partenaires institutionnels.

En 2022, ce sont près de 40 projets qui ont été examinés par les membres du pôle EnR, dont 33 projets de photovoltaïque au sol. Cet accompagnement est un élément de réponse à la volonté gouvernementale d'accélération du déploiement des projets d'énergies renouvelables, visant à respecter les objectifs inscrits dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

L'élaboration d'une feuille de route EnR

Le département de l'Aude connaît une forte dynamique de développement du photovoltaïque. **196 MWc sont actuellement raccordés et les projets autorisés par l'État fin 2022 et non encore raccordés représentent un potentiel d'environ 300 MWc.** Par ailleurs, **une trentaine de dossiers ont été déposés pour instruction en 2022**, dont l'issue dépend de leur compatibilité avec les enjeux majeurs du territoire : agriculture, biodiversité, richesses patrimoniales, acceptabilité sociale...

La charte départementale photovoltaïque

Afin d'accompagner au mieux les acteurs du territoire, le préfet a souhaité se doter d'**une charte départementale de développement du photovoltaïque.** Ce document a été construit en 2022 dans un esprit de concertation en tenant compte des échanges avec l'ensemble des associations, organisations et parties prenantes rassemblées au sein du pôle EnR autour des énergies renouvelables.

Trois objectifs sont poursuivis :

- **Favoriser le déploiement des projets photovoltaïques en préservant les enjeux propres à chaque territoire (agricoles, environnementaux, paysagers, patrimoniaux, forestiers, touristiques, économiques...) afin de leur garantir un développement équilibré ;**
- **Faciliter l'adhésion locale autour des projets photovoltaïques vis-à-vis des collectivités et de la population ;**
- **Accompagner de manière proportionnée le développement de projets en phase amont** pour en améliorer la qualité et l'acceptabilité, et fluidifier ainsi le processus d'instruction.

La signature de cette charte interviendra courant 2023.

Un nouveau dispositif pour 2023 : le fonds vert

Face aux crises climatiques, énergétiques et de biodiversité, les enjeux principaux de ce fonds sont la protection des espaces et des espèces, la maîtrise des ressources et des sols, l'accroissement de la résilience des territoires.

Dans ce cadre, des objectifs et des moyens ambitieux ont été fixés à l'échelle nationale.

Un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé "fonds vert" et doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023, a été créé à destination des collectivités territoriales.

Ce fonds financera trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- leur adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Le fonds accompagnera les dépenses d'investissement des collectivités en matière de transition écologique et constituera un outil d'accélération des initiatives des territoires. Il viendra en complément, chaque année, de tous les autres dispositifs de soutien financier de l'État dont les collectivités locales sont susceptibles de bénéficier.

Afin de répondre à la diversité des réalités territoriales, la gestion de ce fonds sera, en grande partie, déconcentrée au niveau des préfets de département.

Début décembre 2022, le préfet de l'Aude a adressé un courrier aux maires et présidents d'intercommunalités du département pour les informer sur ce nouvel outil et pour commencer à identifier les projets pouvant s'inscrire dans ce nouveau dispositif. Une première programmation se déclinera dès 2023.

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

2

L'État dans l'Aude reste particulièrement investi dans la protection des biens et des personnes face aux aléas de la nature. Les travaux et études lancés suite aux inondations de 2018 et de 2020 permettent d'améliorer considérablement la connaissance des phénomènes et de leur évolution, dans un contexte de modification du climat perceptible par tous dès à présent.

Les services de l'État prennent toute leur part pour accompagner les acteurs territoriaux face à ces risques majeurs.

Ainsi, **plus de 140 communes sont actuellement concernées par des études de plans de prévention des inondations par débordement de cours d'eau, intégrant également les aléas liés au ruissellement.** Ces études, rendues indispensables suite aux inondations de 2018, permettront de mieux protéger les riverains de ces nombreuses communes.

Parallèlement, **l'État participe activement à la réduction de vulnérabilité des habitations particulièrement exposées aux risques naturels via :**

- **la formation de référents communaux** (30 communes accompagnées en 2022) ;
- **la mise en place de méthodologies novatrices de diagnostics de vulnérabilité des habitations face aux risques ;**
- **le financement direct par le fonds Barnier avec une aide de près de 700 000€** (sur un montant total de 12,5M€) pour l'installation de batardeaux, la création d'espaces refuges ou d'autres actions éligibles **permettant de protéger 130 habitations et familles.**

Dans le domaine de la résilience, de multiples actions de communication et de sensibilisation, à destination des élus, des employés communaux, des entreprises et des particuliers ont été organisées cette année pour développer sans cesse une culture du risque.

L'État accompagne également les collectivités locales et les différents syndicats de rivière, au travers de financements très importants d'actions de protection des habitants.

Le territoire Audois est maintenant quasiment intégralement couvert par des programmes d'actions, que les services de l'État ont financés à hauteur de 12,5M€ en 2022.

Ces actions se poursuivront en 2023, avec :

- la prescription des Plans de révention des risques inondations (PPRi) ;
- la signature des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) 3 du Bassin de l'Aude et de la Berre, labellisé le 08 décembre 2022, le PAPI 3 de l'Agly pour la partie Sud Est de l'Aude en lien avec nos collègues des Pyrénées-Orientales ;
- et le lancement du Programme d'études préalables (PEP) du Grand Hers pour l'Ouest du département, en lien avec nos collègues de l'Ariège.

Visite de M. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour échanger avec les élus et institutions sur les risques du département face aux dérèglements climatiques et la résilience à mettre en œuvre pour mieux y répondre - 23/08/2022

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU : VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'EAU

3

La sécheresse 2022 a été particulièrement sévère par sa durée et son intensité :

- Un déficit pluviométrique de plus 50% ;
- Des températures très élevées : +3°C par rapport aux normales saisonnières de juin à octobre ;
- Aux mois de juillet et août, un dépassement de température de 4°C par rapport aux normales, caractérisé par 27 jours de canicule pendant lesquels la température a dépassé 35°C en journée.

Face à cet évènement, l'État a organisé une concertation hebdomadaire avec tous ses partenaires au travers du comité de gestion de l'eau.

Chaque semaine, l'ensemble des constats présentés par les usagers, les gestionnaires de barrages, les associations de protection de l'environnement et les structures institutionnelles a été partagé, afin de proposer les mesures de répartition de l'eau les plus appropriées.

Ainsi, 12 arrêtés de restriction d'eau ont été proposés au cours des 20 réunions du comité de gestion de l'eau.

Pour contribuer au respect de ces mesures, les agents de contrôles ont effectué une surveillance accrue du territoire. Un tiers des préleveurs audois a été contrôlé au moins une fois, (collectivités, agriculteurs, particuliers, gestionnaires), avec un niveau de conformité de 90%.

Par ailleurs, **un plan d'action a été mis en place afin de suivre quotidiennement les difficultés sur le réseau d'eau potable à la fois sur les aspects quantitatif et qualitatif.** Tous les acteurs ont été mobilisés sous la coordination de la préfecture.

Comité gestion de l'eau - 18/08/22

Pour autant, cette année exceptionnelle ne devrait finalement être dans l'avenir qu'une année moyenne.

Aussi, les services de l'État travaillent à dresser un retour d'expérience étayé de cette saison inédite, afin d'en tirer les leçons pour la saison à venir.

Quatre axes ont été identifiés :

- **Simplifier la règlementation afférente aux restrictions d'eau**, de façon à ce que les mesures prises soient plus lisibles, plus simples d'application, mieux comprises et in fine, mieux respectées ;
- **Améliorer les moyens de communication** envers l'ensemble des usagers de l'eau ;
- **Affiner la connaissance** des ressources mobilisables et des usages plus sobres de l'eau ;
- **Mettre en place une gouvernance plus efficace et plus concertée de la gestion de la ressource en eau**, au travers de la création d'un groupement d'intérêt public, réunissant les principales parties prenantes concernées, dont la mission sera notamment de mieux mobiliser les ressources existantes et de travailler à l'étude de nouvelles ressources.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

DÉVELOPPER LE RÉSEAU FRANCE SERVICES

1

Inauguration de la MFS à Couffoulens

Les premiers espaces France services ont été labellisés le 1er janvier 2020. Ils étaient alors au nombre de 7, mais leur maillage et les offres de services n'étaient pas suffisants pour répondre à la population en matière d'accès aux services publics.

Ce programme a permis de déployer dans l'Aude :

25 espaces France Services dont 8 en 2022

Inauguration de la MFS à Lézignan-Corbières

Depuis son lancement en 2020 dans l'Aude, **le réseau France services a permis d'accompagner 68 956 personnes dans leurs démarches administratives.**

Selon le rapport mensuel de satisfaction d'octobre 2022 dans l'Aude :

95% des usagers sont satisfaits de l'accompagnement France services

Ainsi, le département a été classé dans :

le top 5 des meilleurs départements au niveau national en terme de satisfaction des usagers.

Inauguration de la MFS à Coursan

19 agents ont été formés en 2022. En tout ce sont 83 agents qui ont reçu une formation des partenaires et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour pouvoir répondre aux usagers et leur permettre d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.

Inauguration de la MFS à Alzonne

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'HABITAT INDIGNE

2

Lutter contre la pauvreté

Poursuivant la contractualisation menée avec le conseil départemental de l'Aude, les services de l'État se sont pleinement engagés en 2022 dans la lutte contre la pauvreté et les exclusions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté :

1 542 521€ ont été mobilisés en 2022 au titre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Les crédits versés ont permis de soutenir et de renforcer :

- **les actions en faveur de l'accès aux droits sociaux** (accueil social de proximité, référent de parcours, formation des professionnels sociaux...) ;

- **l'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active** (appui au processus d'orientation, garantie d'activité...) en collaboration avec les services de Pôle emploi.

Quatre points "conseil budget" gérés par des associations assurent également une **prévention auprès des publics en voie de précarisation**, en les aidant à mieux gérer leur budget ou en renégociant des charges d'emprunt.

Visite de l'association Aude Urgence Accueil à Limoux dans le cadre de la veille hivernale et de l'accueil des plus démunis - 08/12/22

Visite à la banque alimentaire à Carcassonne - 20/12/22

L'action de l'État s'est aussi dirigée vers **la lutte contre la précarité alimentaire**, en soutenant les centres de distribution d'aide alimentaire à hauteur de **143 120€**, dont 93 019€ d'aide exceptionnelle en raison de la hausse des prix des denrées et de la crise énergétique.

La lutte contre la pauvreté a également mobilisé des crédits régionaux en faveur d'actions spécifiques comme :

- **la mobilité en zone rurale** (45 500€) ;

- **la formation des professionnels de la petite enfance** (75 100€) ;

- ou encore des **actions ciblées pour les 1000 premiers jours de l'enfant** (10 000€).

Au-delà des engagements financiers déployés sur le département de l'Aude, la lutte contre la pauvreté se manifeste au travers **d'instances locales** comme **les commissions de prévention des expulsions locatives ou de médiation "Droit au logement opposable"** (DALO) dont l'activité a progressé de 50% par rapport à 2021, sans oublier **les commissions de surendettement ou d'attributions de logements sociaux.**

Lutter contre l'Habitat Indigne et Non-décent

Cette politique publique majeure fait l'objet d'**un partenariat coordonné autour d'un enjeu prioritaire pour éradiquer l'habitat indigne et protéger les populations.**

Un **pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne de l'Aude** a été institué par le préfet de l'Aude avec pour missions de mobiliser, intensifier et coordonner l'action publique de lutte contre l'habitat indigne afin de protéger les populations.

Le sous-préfet de Narbonne a été désigné en octobre 2022 **"référent lutte contre l'habitat indigne".** Il coordonne **une trentaine d'acteurs associés aux collectivités** afin d'assurer la prise en charge et le suivi des situations, de la demande d'intervention à la résolution.

- Différents dispositifs de lutte contre habitat indigne maillent le territoire départemental.
- Un bureau centralisateur des signalements oriente les demandeurs vers l'opérateur le plus adapté pour le traitement de sa demande.

Agence nationale de l'habitat Anah

330 260€ d'aides engagées par l'ANAH
pour un montant de travaux de 754 843€

soit une moyenne de 43,75% de subventions par dossier

variant de 38% à 66% selon le niveau de dégradation, le type de travaux et le gain énergétique en sortie.

Ces aides concernent 12 bénéficiaires dont 3 propriétaires occupants et 9 propriétaires bailleurs, ces derniers faisant l'objet d'un conventionnement ANAH avec plafonnement de loyer en contrepartie, pour un total de 18 logements dont 15 conventionnés.

Réduire les tensions de recrutement dans les entreprises

Sous la présidence du sous-préfet de chaque bassin d'emploi, 4 SPEP (service public de l'emploi de proximité) « Entreprise » se sont réunis tout au long de l'année en présence d'entreprises représentatives de leur territoire afin d'échanger avec les dirigeants sur :

- les dispositifs que les partenaires peuvent rapidement mobiliser pour optimiser les candidatures avec les offres déposées par l'entreprise concernée ;
- les améliorations que les entreprises pourraient apporter à leurs offres d'emploi ;
- les éléments éventuellement transposables à d'autres entreprises du même secteur ;
- les points bloquants pour lesquels des solutions devront être trouvées à plus long terme.

Favoriser l'insertion et l'emploi

Des actions en faveur des jeunes

Le contrat d'engagement jeune (CEJ), mis en place au 1er mars 2022 est porté par Pôle emploi et les missions locales. Il propose un nouvel accompagnement intensif aux 16-25 ans et s'intègre pleinement dans le plan **#1jeune1solution.** Il a remplacé la Garantie jeunes pour les Missions locales.

Le CEJ cible les jeunes entre 16 et 25 ans (29 ans pour les travailleurs handicapés), qui ne sont ni scolarisés, ni étudiants, ne suivent pas de formation et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Il propose au jeune un contrat de 12 mois permettant un accompagnement intensif de 15 à 20 heures minimum par semaine sous forme de parcours sur-mesure par étapes, via des temps individuels, en autonomie et collectifs, menant à l'emploi durable et à l'indépendance. Le jeune perçoit une allocation pouvant aller jusqu'à 500€.

Au cours de l'année 2022 :

2 097 jeunes audois ont signés un CEJ
(soit 111% par rapport à l'objectif)

dont 1 690 par les missions locales avec un financement État de 2 696 225€ pour les seules missions locales

Signature de quelques CEJ - 09/03/22

Par ailleurs, **1 588** PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales, ont été signés.

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

Trois ateliers et chantiers d'insertion ont été créés en 2022, à Trèbes, Castelnaudary et Limoux. Soit, au total :

41 SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique) dans le département qui permettent d'accompagner vers l'emploi en moyenne par an, 1 195 personnes, pour un volume financier d'aides au poste de l'État de 7 695 791€.

1 207 859€ ont été versés aux SIAE de l'Aude, dans le cadre des plans de relance inclusion IAE 2020 et 2021 qui ont **permis de créer 189 emplois en insertion supplémentaires en 2022.**

SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

4

La politique de la ville

La politique de la Ville dans l'Aude ce sont :

4 contrats de ville
(Narbonne, Carcassonne, Lézignan-Corbières et Limoux)

10 quartiers dits "prioritaires" des politiques de la Ville (QPV)

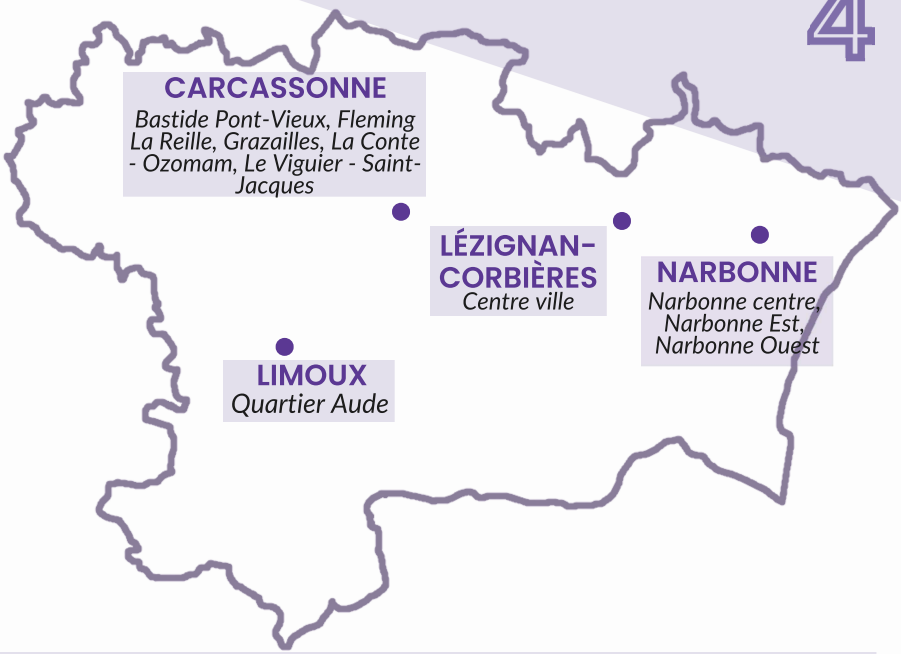

L'État s'est engagé auprès des collectivités et associations qui œuvrent notamment en faveur des jeunes dans les 10 QPV du département grâce à **un soutien financier de 1 491 137€ en 2022.**

Focus sur quelques actions du territoire en faveur des jeunes

Assises de la jeunesse à Limoux

L'État a versé une aide de 2 000€ pour soutenir une action en faveur de la parole des jeunes de Limoux concernant leurs attentes à l'égard de la politique locale de cohésion sociale et d'insertion mise en œuvre sur la période 2022/2026 par la commune de Limoux et la communauté de communes du Limouxin. Cette action consiste à mieux connaître les attentes et besoins des jeunes ; les associer aux décisions qui les concernent pour aboutir à des projets d'actions et d'équipements répondant à leurs besoins et de promouvoir des valeurs de citoyenneté et de civilité.

Inauguration de la 3ème micro-folie audoise au centre social du Viguier à Carcassonne

Soutenu par l'État à hauteur de 30 000€ en 2022, ce dispositif culturel, porté par le ministère de la culture, "les Microfolies" déploient une action culturelle de proximité proposant des contenus culturels ludiques et technologiques gratuits, à destination des familles, groupes scolaires et des jeunes.

Inauguration de la 3ème micro-folie à Carcassonne par le préfet - 19/10/22

Soutien à l'association ABP (Accompagner Bâtir Prévenir)

En 2022, l'État a soutenu financièrement l'association "Accompagner Bâtir Prévenir" à hauteur de 12 000€ pour lancer une action en faveur du raccrochage scolaire permettant aux jeunes collégiens exclus temporairement des établissements scolaires de se remobiliser.

FACILITER L'ACCUEIL SUR NOTRE TERRITOIRE DES POPULATIONS DÉPLACÉES

5

L'accueil des déplacés ukraniens

Dans son discours du 25 février, le président Emmanuel Macron annonçait que **« la France, comme tous les autres pays européens, prendra sa part pour assister la population ukrainienne, mais aussi pour accueillir des réfugiés venus de ce pays ».**

Cet effort exceptionnel s'est décliné dans le département de l'Aude, grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire. Un premier temps a été consacré à la **gestion de l'urgence**, en priorisant la mise à l'abri des personnes déplacées. Dans un second temps, les services de l'État ont veillé à s'assurer de **l'accès aux droits** de ces populations, et piloter leur accompagnement global par les associations professionnalisées.

Gérer l'urgence de la mise à l'abri

Dès le début du conflit et les premières arrivées sur le territoire français, les services de l'État ont pris l'attache de l'ensemble des partenaires pour construire un dispositif d'accueil des personnes déplacées en provenance d'Ukraine.

Grâce à la mobilisation des élus, des associations et des structures professionnelles d'accompagnement des réfugiés, des **hébergements** ont été fléchés pour mettre à l'abri les personnes. En parallèle, l'État a financé l'opérateur SOLIHA Méditerranée d'un montant de 90 000€ en 2022, pour la création d'une **plateforme d'urgence d'écoute et d'orientation** « Aude urgence Ukraine », ainsi que des permanences administratives.

Une **gouvernance locale hebdomadaire** a été instaurée, permettant de partager régulièrement l'état des lieux dans le département, d'examiner les situations complexes et transmettre des informations territorialisées : délivrance de la protection temporaire exceptionnelle, lieux d'hébergement, permanences, nombre de personnes accueillies, typologie des besoins prioritaires des personnes.

Goûter de Noël organisé au profit des familles Ukrainiennes - 22/12/22

Coordonner et accompagner les opérateurs dans la mise en place du dispositif d'accueil et d'accompagnement des Ukrainiens

Les services de l'État ont mandaté un second opérateur, la FAOL, à partir du mois de mai pour renforcer l'accompagnement des personnes. Chaque semaine, un point est réalisé sur l'ensemble des volets de l'accompagnement des Ukrainiens : vérification des conditions d'hébergement, ouverture des droits pour percevoir l'aide financière, bilan santé, scolarisation des enfants, inscription aux ateliers d'apprentissage du français, lien avec les acteurs de l'emploi.

BILAN CHIFFRÉ

- **83** places d'hôtel mobilisées
- **517** personnes hébergées chez les particuliers
- **53** formations linguistiques suivies
- **194** accompagnements chez les profesionnels de santé
- **70** ménages ayant accédé à un logement pérenne
- **72** contrats de travail signés
- **194** enfants scolarisés dans le 1er et 2nd degré
- **886** autorisations de séjour délivrées *(1ères demandes + renouvellements)*

Suivez l'actualité des services
de l'État dans l'Aude sur :

Préfecture de l'Aude

@Prefet11

www.aude.gouv.fr

PRÉFET
DE L'AUDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Publication : Secrétariat général de la préfecture de l'Aude
Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial